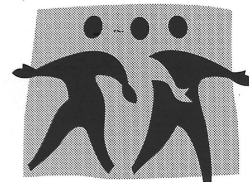


**Syndicat
interprofessionnel
de travailleuses
et travailleurs**

16, Chaudronniers - case 3287 - 1211 Genève 3
téléphone : 022 818 03 00 - fax : 022 818 03 99
www.sit-syndicat.ch - e-mail : sit@sit-syndicat.ch

S S P / V P O D



**SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS
G E N È V E**

Terreaux- du -Temple 6, 1201 Genève
Tél.: 022 741 50 80, fax: 022 741 50 85,
email: sspge@vtxnet.ch, www.ssp-vpod.ch

Genève, le 27 mars 2009

Par fax 022 817 44 15, email et courrier A

Dnata Switzerland AG
A l'attn de Mme Lakhdhar et M. Dessaux
21 rte de l'Aéroport
CP 196
1215 Genève Aéroport

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous faisons part de la prise de position du personnel de Dnata lors de nos assemblées du 26 mars 2009.

Le personnel de Dnata est choqué par votre projet de licenciement collectif à hauteur de 40 FTE et le maintien de votre proposition d'augmentation des salaires 2009 à hauteur globale de 2,5% et se dit prêt à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre ces deux mesures.

Dans la semaine du 2 au 6 mars 2009, lors de la votation du personnel organisée conjointement, la majorité du personnel s'est exprimée contre votre proposition d'augmentation de salaire de 2,5%. Alors que nous restions dans l'attente de vos propositions pour répondre au vote du personnel, vous nous avez annoncé le 16 mars le projet de licenciement collectif motivé par la perte supplémentaire de 5 vols par jour City Jet.

Durant toutes nos négociations salariales, vous avez justifié l'impossibilité d'accorder une augmentation de salaire plus élevée que 2,5% par votre choix de maintenir l'emploi malgré la perte de certains vols. Le personnel ne peut comprendre que vous projetiez le licenciement de 40 FTE alors que cette force de travail représente bien plus que la force de travail nécessaire au 5 vols journaliers City Jet (6 personnes par vol environ), sans même, en suivant la logique que vous aviez développé jusqu'ici, proposez une augmentation des salaires plus conséquente. Comment comprendre une telle mesure alors que de nouveaux engagements ont encore eu lieu en février et mars ou que la formation du personnel auxiliaire est accentuée? Le personnel ne comprend pas sur quelle base a été calculé le chiffre de 40 FTE à licencier et la baisse des mouvements à hauteur de 26,75%, tenant compte des augmentations de vols récentes ou à venir (Qatar et Jet4you; augmentation de fréquence prochaine, Hello et Ouzbékistan qui ont augmentés leur vols depuis quelques mois). Pour terminer, en l'absence totale des chiffres déterminants et en sachant notamment que les activités de dégivrage de cette année ont dû générer des revenus importants, le personnel ne peut qu'être dubitatif sur la nécessité économique d'un licenciement qui représentera une saignée dans les compétences disponibles

dans l'entreprise, prêterait l'accueil futur de nouveaux clients et détériorerait inévitablement les conditions de travail du personnel restant.

Le personnel ne peut donc pas s'empêcher de penser que le projet de licenciement collectif est une réponse à son vote sur l'augmentation de salaire, ce qui vous le comprendrez engendre un climat délétère, de peur et de méfiance tout à fait malsain dans l'entreprise. Le personnel est déterminé à combattre cette stratégie et exige:

- le retrait du projet de licenciement collectif,
- des nouvelles propositions en matière salariale comme convenu dans le cadre du vote du personnel.

Le personnel a convenu de fixer un délai au 2 avril 2009 pour que ses revendications soient satisfaites.

En conséquence de ce qui précède, nous espérons que les deux prochaines échéances qui nous réuniront le 31 mars et le 2 avril permettront d'éviter un conflit social majeur dans l'entreprise.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour les syndicats:

Simon Descombes
Secrétaire syndical SIT

Copie à: CRCT, 35 rue des Noirettes, CP 1255, 1211 Genève 26 La Praille